

Barème d'honoraires

Immobilier d'habitation

Concerne : Appartement, Maison (et/ou dépendances), Immeuble, Parking, Terrain, à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA, des commerces et de l'immobilier d'entreprise.

Il est précisé que, dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur ou notaire), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat, du promoteur ou du notaire.

Les honoraires sont dus et payables à la signature de l'acte authentique, garantissant ainsi une totale transparence et sécurité pour toutes les parties.

Vente

- **Mandat de Vente** (honoraires à la charge du vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat)

Prix de vente	Montant des Honoraires TTC*
De 1 € à 60 000 €	Montant forfaitaire de 5 000 €
De 60 001 € à 120 000 €	10 %
De 120 001 € à 160 000 €	8.5 %
De 160 001 € à 230 000 €	7.5 %
De 230 001 € à 320 000 €	7 %
De 320 001 € à 700 000 €	6 %
Plus de 700 001 €	5 %

* Les honoraires indiqués ci-dessus représentent les prix maximums pratiqués par MyContcatImmo.

- **Mandat de Recherche** (honoraires à la charge de l'acquéreur)

Prix de vente	Montant des Honoraires TTC*
De 1 € à 60 000 €	Montant forfaitaire de 3 000 €
De 60 001 € à 120 000 €	5 %
De 120 001 € à 160 000 €	4.5 %
De 160 001 € à 230 000 €	3.5 %
De 230 001 € à 320 000 €	3.5 %
De 320 001 € à 700 000 €	3 %
Plus de 700 001 €	2.5 %

* Les honoraires indiqués ci-dessus représentent les prix maximums pratiqués par MyContcatImmo.

Les honoraires liés à une vente en viager, en nue-propriété ou à terme, sur mandat spécifique, seront fixés à 9 % TTC du prix de vente du bien (valeur vénale) et seront mis à la charge de l'acquéreur.

Location

MyContactImmo propose à la location uniquement des **habitations nues**, c'est-à-dire hors meublés, locations saisonnières, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'entreprise.

Les honoraires liés à la promotion du bien, à la recherche de locataires, à l'organisation des visites, aux conseils et à la négociation, ainsi qu'à la constitution des dossiers, sont partagés entre le bailleur et le locataire, conformément à la loi ALUR.

Montant maximum par zone* en TTC** :

Zone très tendue	10.80 € TTC / m2 pour bailleur 10.80 € TTC / m2 pour locataire
Zone tendue	9 € TTC / m2 pour bailleur 9 € TTC / m2 pour locataire
Autres zones : Reste du territoire	7.20 € TTC / m2 pour bailleur 7.20 € TTC / m2 pour locataire

* Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable.

** Les montants indiqués correspondent aux plafonds légaux déduction faite de 10% du montant légal au titre de la non-rédaction du bail de location par MyContactImmo.

Remarque : MyContactImmo ne réalise pas la rédaction des baux, les prestations d'état des lieux ni la gestion locative. Ces missions (à l'exception de l'encaissement des loyers et la gestion des réparations) peuvent être prises en charge par l'intermédiaire d'Ir Contact - Gestion. Il incombe au bailleur de contacter Ir Contact - Gestion pour connaître les modalités de souscription.